

OBJET: Attribution de mandat spécial dans le cadre de journées organisées par l'ADEME au Havre

Vu les articles L2123-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil d'Etat n°265325 du 24 mars 1950 définissant les mandats spéciaux,

Considérant la possibilité par le Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à un élu pour la réalisation de toutes missions accomplies dans l'intérêt des affaires communales ne relevant pas expressément de ses obligations directes,

Considérant que la participation à l'évènement organisé par l'ADEME et intitulé « Le grand défi écologique, activons ensemble les solutions », organisé les 3 et 4 avril 2024 au Havre nécessite l'attribution d'un mandat spécial,

Considérant que l'inscription à l'évènement est payante et que le tarif est de 50€ par jour,

Considérant que seule la journée du 3 avril est concernée par le présent mandat spécial,

Il est proposé au Conseil Municipal :

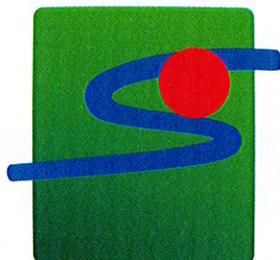
- D'accorder un mandat spécial à Hervé DEMORGNY, adjoint en charge de l'urbanisme, l'habitat, des bâtiments municipaux et de l'énergie, qui s'est rendu au Havre pour participer à cet évènement le 3 avril.
- Le remboursement des frais engagés se fera sur présentation d'un état de frais. Ils seront pris en charges selon les modalités applicables aux frais de déplacement et de mission. En cas éventuel de frais annexes, tel les frais d'inscription susmentionnés, ceux-ci seront remboursés sur la base des frais réels sur présentation de justificatifs de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire
Conseiller Départemental,

Alexis BAGACHE



SOTTEVILLE
LES-ROUEN

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	30
Convocations :	11 OCTOBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENOUE
- Mme Sylvie FAURE	

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024